

Règlement concours cosplay Ze Next Convention

ARTICLE 1 - RÈGLES GÉNÉRALES

Dans le cadre du festival ZeNext Convention, un concours de cosplay est organisé et ouvert à toutes et tous. La date du concours est fixée au samedi 17 mai 2025 à 17H.

Les inscriptions pour le concours sont ouvertes jusqu'au 12 mai 2025 via le lien d'inscription ou sur place le 17 mai jusqu'à 13h. Le concours est ouvert aux personnes âgées de plus de 15 ans, les prestations des participants se doivent donc d'être "tout public". Nous nous réservons le droit de refuser des pré-inscriptions selon le nombre de participants. Aucune inscription sur place ne sera acceptée après la clôture.

Nous accuserons réception de votre pré-inscription via le formulaire Google Form. Les mineurs devront fournir une autorisation parentale.

Les participants auront jusqu'à 13H pour valider leur inscription au stand cosplay. Il sera possible de se changer sur place de l'ouverture de la convention jusqu'à l'heure de rassemblement fixée à 13H30 aux vestiaires. Le pré-jugement commencera à 14H et durera environ 5 minutes par personne, durant lesquelles le jury posera des questions sur le costume.

Les passages sur scène débuteront à 17H. Les cosplayeurs devront se présenter au niveau de la scène à 16h50 au plus tard.

Les inscriptions en groupe sont autorisées.

Pour toute question, contactez-nous à : zenextconvention@gmail.com.

ARTICLE 2 – CATÉGORIES

Le concours comprend deux catégories :

1 Catégorie "Costumes"

La qualité du costume ainsi que le taux de "fait maison" seront évalués selon les critères suivants :

- La difficulté du costume
- Le choix des tissus et des matériaux
- La qualité de la réalisation
- Le rendu final du costume

2 Catégorie "Interprétation"

La qualité de la prestation scénique sera jugée indépendamment du costume selon les critères suivants :

- Le rendu de la prestation
- L'attitude sur scène
- L'originalité de la prestation

3 Catégorie "prix public"

Prix décerné par le public de la ZNC via un formulaire Googleform (votes entre 14h et 17h) selon les critères suivants :

- le rendu du costume
- la sympathie du personnage

Les participants peuvent concourir dans les trois catégories.

ARTICLE 3 – UNIVERS AUTORISÉS

Les univers autorisés incluent :

- Comics, mangas, BD, illustrateurs (Hannah Alexander, Gladzykei, Sunset Dragon, etc.)
- Films, séries
- Créations personnelles
- Modes alternatives (Steampunk, Decora, Lolita, Furry, Cyber, etc.)



ARTICLE 4 - PRÉ-INSCRIPTION

Pour valider votre pré-inscription, il est obligatoire de remplir complètement le formulaire d'inscription et de fournir par mail :

- Une image de référence du personnage
- Un fichier d'accompagnement audio (vidéo optionnelle) en format MP3/MP4 (2 minutes maximum)

Le titre de votre bande-son devra comporter votre nom, prénom (celui du chef de groupe si vous êtes plusieurs), et le nom de l'univers du personnage cosplayé.

Les fichiers doivent être envoyés via WeTransfer à zenextconvention@gmail.com. En cas de fichier non conforme, un délai sera accordé pour envoyer un nouveau fichier au bon format.

L'organisation ne pourra être tenue responsable d'un problème lié à la sonorisation.

Si vous utilisez des décors ou souhaitez une assistance scénique, veuillez le préciser lors de l'inscription.

Chaque participant ne pourra passer qu'une seule fois.

ARTICLE 5 - SÉCURITÉ

Sont interdits :



Armes réelles tranchantes ou contondantes



Armes à feu, même factices



Substances inflammables, explosifs, fumigènes, confettis, paillettes



Liquides indélébiles ou salissants



Tout objet ou geste à caractère raciste, pornographique ou incitant à la violence

Tout manquement entrainera la disqualification immédiate.

ARTICLE 6 - RÉCOMPENSES

Le concours récompensera les gagnants (un gagnant par catégorie) de la façon suivante :

Prix "costume" et prix "interprétation"

Cashprize (remis symboliquement le jour J et versé par virement sous 5 jours, sous réserve de présentation d'un RIB) et/ou des lots qui seront remis sur place

Prix public

Des lots seront remis sur place

ARTICLE 7 – DE L'ÉTHIQUE DU CONCOURS

Tout participant coupable de vandalisme, vol, agression physique ou verbale, ou comportement inapproprié sera immédiatement disqualifié. Des poursuites pourront être engagées.

Toute personne ayant menti sur son âge sera disqualifiée.

